

Session Plénière du 28 Février 2019

**RAPPORT N° 19.01.03 – COMMUNICATION
UN SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION AUGMENTÉ**

Intervention de Jeanne BEAULIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Concernant cette communication sur l'orientation des jeunes, nous souhaiterions vous alerter sur les dérives de la discrimination positive et son caractère inégalitaire vis-à-vis du plus grand nombre des personnes et des territoires.

En effet, votre communication s'appuie en partie sur le dossier de synthèse du Conseil National d'Évaluation du Système scolaire (CNESCO) intitulé « Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ? ».

L'un des constats de ce dossier est le suivant « **Les jeunes dont le collège relevait de l'éducation prioritaire sont plus nombreux à considérer qu'ils ont été bien accompagnés (53 %)** ». A l'inverse, ceux dont le collège d'éducation était « hors éducation prioritaire » sont seulement 42 % à considérer avoir bien été accompagnés. Cette différence de 11 points est énorme !

Cette enquête a été réalisée sur un échantillon représentatif de 1158 jeunes de 18 à 25 ans sélectionnés selon la méthode des quotas (sexe, âge, situation vis-à-vis de l'emploi, taille de l'agglomération de résidence et niveau de diplôme). Un redressement final a été effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale.

Le diagramme de la page 3 ne nous précise ni la puissance du test statistique, ni si cette différence de onze points est significative ou pas mais, au regard de la méthodologie de l'échantillonnage, il est fort probable que ce soit le cas.

Le bilan de la politique de la Ville a tout va, de la discrimination positive est malheureusement résumé dans ce chiffre : pour être bien accompagné dans son orientation, en France, mieux vaut résider en zone prioritaire qu'ailleurs.

Qu'en est-il de ce principe fondateur d'égalité de notre République ?

Vous évoquez dans cette communication que le choix d'une orientation est anxiogène pour un jeune ? Pensez-vous, qu'un jeune habitant à Outarville, ex-canton qui a perdu en moins de 10 ans l'équivalent de 20 % des emplois de sa population active, soit dans un contexte plus serein qu'un habitant de QPV ? Nous ne le pensons pas !

Nous ne vous demandons pas de vous préoccuper plus du cas des jeunes ruraux que de celui-ci des QPV, mais, tout au moins de le traiter de manière égale.

Enfin, nous vous rappellerons qu'aucune politique régionale ne peut se soustraire à la politique nationale.

Depuis de nombreuses années, nous dénonçons les failles du système éducatif français. Alors que nous préconisons la construction d'un vrai système d'orientation dès le collège en réorganisant les quatre **dernières années de scolarité pour créer des lycées techniques et professionnels d'excellence, la volonté nationale est d'envoyer tout le monde au lycée général et technologique.**

Nos inquiétudes se sont renforcées avec la réforme dite « Blanquer » **qui impactera notamment les lycées professionnels.**

Cette réforme annoncée va entraîner une forte diminution des heures concernant la pratique professionnelle au lycée et la diminution des heures de cours pour les matières générales (Français, Maths, Sciences et Langues étrangères). Cette baisse pèsera, dans un premier temps, sur les chances d'obtenir une place de choix dans l'enseignement supérieur, dans un second temps sur la capacité des personnes à se réorienter tout au long de leur vie faute d'un socle de connaissances fondamentales suffisant.

Je vous remercie.